

**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE**

Arrêté du 25 Chaâbane 1434 correspondant au 4 juillet 2013 portant désignation des membres du comité national de prévention et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA).

— — — —

Par arrêté du 25 chaâbane 1434 correspondant au 4 juillet 2013 les membres dont les noms suivent, sont désignés en application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n° 12-116 du 18 Rabie Ethani 1433 correspondant au 11 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité national de prévention et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), au comité national de prévention et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), pour un mandat de cinq (5) années :

au titre des ministères :

- Mesbah Smail, représentant du ministre chargé de la santé ;
- Naim Malek, représentant du ministre chargé de la défense nationale ;
- Khelifi Said, représentant du ministre chargé des affaires étrangères ;
- Dahar Hizia, représentante du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Tarfaia Billel, représentant du ministre chargé des finances ;
- Adda Khadidja, représentante du ministre chargé des affaires religieuses et des wakfs ;
- Boukharouba Fouzia, représentante du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Hachrouf Abd El Madjid, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Aoudar Nour Eddine, représentant du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels ;
- Graba Mustapha Kamel, représentant du ministre chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ;

— Boukhari Nacéra, représentante de la ministre chargée de la solidarité nationale et de la famille ;

— Touil Merouane, représentant du ministre chargé de la jeunesse et des sports ;

— Nacerddine Sabrina, représentante du ministre chargé de la communication ;

Au titre des institutions et organismes nationaux :

— Daoudi Fatah, représentant de l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie ;

— Benhabyles Nadjia, représentante de l'institut national de santé publique ;

— Bouzeghoub Salima, représentante de l'institut Pasteur d'Algérie ;

— Nessab Abdelkader, représentant de l'agence nationale du sang ;

Au titre des organisations et associations :

— Fellouh Ahmed Chakib, représentant de l'union générale des travailleurs algériens ;

— Kerrar Abdelouahed, représentant de l'union nationale des opérateurs des pharmacies ;

— Belhout Mahfoud, représentant du croissant rouge algérien ;

— Hadjoudj Tarek, représentant des scouts musulmans algériens ;

— Lahouel Nawel, représentante de l'association El Hayet ;

— Bourouba Othmane, représentant de l'association « AIDS Algérie » ;

— Boufenissa Ahcene, représentant de l'association « solidarité AIDS » ;

— Soufi Skander, représentant de l'association « ANISS Annaba ».

au titre des personnalités :

— Dif Abdelouahab ;

— Mehdi Youcef ;

— Amrane Achour.

Le représentant du conseil national de l'éthique des sciences de la santé sera désigné dès l'installation de ce conseil.